

Réunion AFCP – 24/02/2014

Personnes présentes : Juliette Kahn, David Langlois, François Pellegrino, Sophie Rosset, Gilles Adda, Isabelle Ferrané, Nicolas Audibert, Emmanuel Ferragne, Elisabeth Delais-Roussarie, Nathalie Camelin, Yohann Meynadier, Corinne Fredouille, Véronique Delvaux, Mélissa Barkat-Defradas (à partir de 14h), Guillaume Gravier (à partir de 11h) en télé-conférence.

La séance débute à 10h.

Prix de thèse

David, responsable du prix de thèse, rappelle la procédure de cette année ainsi que le nombre de candidatures reçues. Il note, contrairement à l'année dernière, un déséquilibre en faveur des STIC. Différentes questions sont soulevées :

- Thèse hors domaine. Il faut pouvoir répondre le plus tôt possible aux candidats pour rejeter leur candidature
- Si plusieurs candidats se détachent, pour la sélection, il faut qu'au moins 1 ou 2 relecteurs aient vu les N dossiers
- Il faut peut-être mettre en place une procédure avant évaluation où les relecteurs potentiels déclarent d'éventuels conflits d'intérêt (le critère de la ville commune au candidat et au relecteur n'étant pas toujours fiable)
- Peut-on avoir un prix ex-aequo : le CA s'accorde sur le fait que ce n'est pas souhaitable

Valorisation actuelle du prix de thèse : un chèque de 500€. Cela ne comprend pas le déplacement, voire l'inscription aux JEPs associées à la remise du prix, auxquelles le lauréat est censé se rendre. Réflexion menée autour d'1 seul prix de thèse tous les deux ans pour une meilleure valorisation avec réelle invitation (inscription+déplacement) et présentation du travail de thèse du lauréat.
=> vote sur le principe – unanimité

David doit élaborer un draft proposant de nouvelles modalités d'attribution et de valorisation du prix de thèse

Lors des AG qui se tiennent pendant les JEPs, il faut prévoir une présentation du devenir des lauréats ayant reçu un prix de thèse.

Corinne Fredouille soulève la question autour du dépôt de thèse par des docteurs sur le site de l'AFCP et le fait qu'aucune vérification sur leur adhésion à l'AFCP n'est effectuée. Il est indiqué que pour le dépôt de candidature au prix de thèse, l'adhésion n'est pas un élément obligatoire. Nous restons par conséquent sur cette position pour le dépôt des thèses.

Lien avec l'ISCA. Il serait peut-être intéressant et valorisant de faire une demande d'un label ISCA pour le prix de thèse, ou du moins de faire une demande de relai des informations concernant l'appel à prix de thèse, les résultats du prix, ... L'appel est déjà rédigé en anglais. Sa diffusion est donc déjà possible.

Demande de soutiens à manifestation

Peu de demandes : ERRARE, CEDIL (colloque jeunes chercheurs en linguistique), 1 école d'été à Aix

1 demande arrivée pour manifestation en Octobre 2014.

Elisabeth demande un éclaircissement de la procédure, notamment suite à une demande transmise directement par un membre du CA.

- Toute demande doit obligatoirement passer par la rédaction du document de demande de soutien disponible sur le site de l'AFCP. Elisabeth doit bloquer toutes les demandes qui ne suivent pas cette

procédure.

Le document de demande de soutien disponible sur le site doit être mis à jour. (Elisabeth Delais-Roussarie, Corinne Fredouille, François Pellegrino)

Mettre à jour le bilan des manifestations soutenues (François Pellegrino, Corinne Fredouille).

Charte éthique et big data

Proposition d'appel à projets autour du big data dans le cadre du plan Europe H2020. Les personnes impliquées dans la rédaction de la charte éthique et Big Data ont rencontré les personnes concernées (travail de lobbying en cours).

Un lien vers le site officiel de la charte doit apparaître sur le site de l'AFCP. (Gilles Adda, Corinne Fredouille)

Avancée sur le dossier « Identifications vocales »

Une réunion s'est tenue début décembre (suite aux présentations par des personnes invitées au CA du mois d'octobre) en présence de Jean-François Bonastre, Frédéric Bimbot, Juliette Kahn, Laurent Besacier, Guillaume Gravier, Louis-Jean Boë.

Conclusions de cette réunion : il faut promouvoir les bonnes pratiques, éviter le charlatanisme. Il apparaît aussi clairement que les enjeux ne sont pas que techniques : une partie de la réunion a été consacrée à des questions plus théoriques : par exemple, si la voix porte en partie notre identité, avons-nous une identité unique ?

Guillaume nous expose les grandes lignes d'un futur document résumant cette réunion, les thèmes abordés et les conclusions avancées par les participants.

Guillaume Gravier doit rédiger ce document (prise de position plus motion) à partir des notes prises lors de la réunion de décembre. Ce document devra être validé par les personnes présentes à la réunion de décembre avant d'enclencher un vote par le CA.

Document à décliner en 6 versions en fonction du public visé : Presse, monde judiciaire, membre de la communauté scientifique – en version synthétique + version détaillée.

Des questions restent en suspens :

Vote du document : AG JEP 2014 ? uniquement CA ?

Envoi aux membres de l'AFCP pour avoir des retours ?

Avis des laboratoires ? Juste diffusion ? Demande des laboratoires d'adhérer à la prise de position en la citant sur leur site ?

Véronique Delvaux demande comment nous allons gérer le fait que quelqu'un de la communauté fasse une expertise. Réponse : s'il respecte les critères abordés dans la future motion, on ne pourra pas prendre position. Il est néanmoins rappelé que les tribunaux n'apprécient pas les querelles d'experts, d'où une certaine réticence à encourager les collègues qui voudraient se livrer à ces expertises.

Remontée du document au CA d'ici 1 mois/1 mois et demi par Guillaume Gravier.

Bilan financier 2013 (Yohann Meynadier)

24980€ sur le compte courant.

Interspeech => -3300€ balance en attente de régularisation

Gestion de la réservation des chambres universitaires pour environ 150 étudiants : 34340€ réglés par l'AFCP au gestionnaire de la résidence, 223€ de frais bancaires engendrés, encaissement des

paiements par les étudiants lors de l'inscription

Interspeech 2013 : gestion de CU par AFCP :

Facture restant pour INSA de Lyon = 24900€, l'ISCA doit encore nous reverser 9216 € pour les CU des boursiers ISCA à IS13.

Marge bénéficiaire sur les logements : 3000€ dont 1800€ pourrait être reverser à IS13 si demandé.

A prévoir un reversement à l'ISCA au titre des adhésions par le biais de l'AFCP : 8011€ pour trois années d'adhésion.

L'ISCA doit de son côté nous reverser 9799€ en relation avec Interspeech.

Emmanuelle Foxonet, secrétaire de l'ISCA, a validé les chiffres avancés par Yohann. La régularisation devrait par conséquent avoir lieu prochainement.

Conclusion : Pas de perte liée à la participation dans l'organisation IS13.

Solde non ajusté de 73000€ tout compte confondu (arriérés 2012 et avances 2014)

Il est à noter que nous avons 381,96€ de frais bancaires sur le compte CCP qui n'est pas utilisé, sur un total de 1000€ de frais tous comptes confondus. La fermeture du compte CCP et les intérêts sur le placement de la somme correspondante sur des livrets devraient supprimer les frais CCP et par conséquent équilibrer les frais bancaires.

Yohann pose le problème de la gestion des colloques par l'AFCP, qui engendre un travail supplémentaire conséquent contre une contre-partie de 7 % à récupérer sur les inscriptions. Il est rappelé que nous avons été confrontés, suite à la gestion d'un colloque, à des problèmes en lien avec la légalité. Il est par conséquent décidé d'inciter les organisateurs de colloques à trouver d'autres solutions pour remédier à la gestion financière des inscriptions.

Il est rappelé que les subventions octroyées à un colloque suite à une demande de soutien sont notifiées comme des avances remboursables en cas de bénéfice. Néanmoins, aucune vérification n'a été faite jusqu'à présent à ce titre. Il faut donc instaurer la fourniture d'un bilan financier par les organisateurs afin de pouvoir récupérer l'avance en cas de bénéfices. Elisabeth Delais-Roussarie-précise qu'il peut être très compliqué de reverser des subventions une fois le colloque passé. Il faut par conséquent qu'il y ait un contrat établi entre l'organisme concerné et l'AFCP afin de faciliter ce remboursement.

JEP 2014

Points soulevés :

- processus de relecture des papiers soumis : tous les laboratoires n'étant pas représentés dans le CA, il est difficile et lourd a priori de diffuser les papiers à des chercheurs connus de ces laboratoires pour leur demander de relire des papiers. Cette année, l'envoi de la liste des papiers à relire aux différents responsables, membres du CA, a été accompagné d'une liste de relecteurs externes en fonction des thèmes abordés dans les papiers ; à charge de ces responsables de suivre ces recommandations.
- Concernant le CS du 24/25 mars au Mans permettant l'acceptation des papiers et la constitution des sessions orales/poster, il est prévu la plage horaire suivante : 10h au plus tard le lundi matin, fin à 16h le mardi soir.
- Une visite du palais des congrès devra être prévue si possible par les organisateurs locaux
- Un doodle sera lancée par les organisateurs locaux dans les jours à venir afin de définir la présence de chacun pour l'organisation des repas.
- Une liste des hôtels, conforme à celles disponibles pour les futurs participants devrait être fournie aux participants du CS.

- Programme JEP2014 => Enregistrements vidéo des plénières, sessions orales et posters. Il faudra obligatoirement prévoir de faire signer aux participants un consentement, si possible lors de l'inscription pour faciliter la mise en place.
- Prévoir une session d'ouverture/accueil pour les messages des officiels et les informations pratiques
- Prévoir la remise des prix de thèse durant le gala

106 papiers ont été soumis.

Concernant le budget, un déficit est à prévoir car peu de sponsors ont répondu aux différentes sollicitations. De plus, le nombre d'inscriptions au regard du nombre de papiers reçus est peut-être à revoir à la baisse.

Invitations jeunes chercheurs : 10 candidatures reçues avec un appel courant jusqu'au 1er mars dont 1 demande déjà prévue en redirection vers une demande de bourse classique.

Camille Fauth, prix de thèse 2013 a demandé une prise en charge de son déplacement en vue de recevoir son prix. Cette demande est en l'état refusée, néanmoins, une demande de bourse classique pourra être accordée.

JEFP

Historiquement, une enveloppe de 700€ était prévue pour l'organisation des JEFP, notamment pour couvrir les déplacements des intervenants. Les repas étaient généralement pris en charge par l'organisation locale.

Nathalie et Juliette rédigent un document /charte pour fixer les aspects financiers et scientifiques à respecter pour les prochaines JEFP.

Il faudra profiter des JEP pour rappeler cette action de l'AFCP et faire un appel à candidatures pour trouver des doctorants intéressés par leurs organisations. Prévoir également un bilan des JEFP à l'AG.

Appel à candidature JEP/TALN 2016

La question est posée quant au maintien de l'organisation d'un JEP/TALN pour 2016?

Sachant que l'avis de l'ATALA est favorable (contact : Philippe Blache), le CA répond positivement.

Philippe Blache et Guillaume Gravier doivent rédiger un appel commun à candidature qui sera diffusé sous deux semaines.

Pour l'instant, des candidatures officieuses sont en discussion :

- IRISA
- LIMSI/P7/P3
- LORIA

Appel à diffuser auprès de nos laboratoires.

Décision conjointe sur le choix des futurs organisateur entre ATALA et AFCP.

Questions diverses

Proposition de remerciement envers Elisabeth Lebret pour son engagement dans IS13.

Prochain CA => points cruciaux à discuter les 24/25 mars, sinon lors des JEP 2014 au Mans.

Fin septembre/début octobre, prévoir un nouveau point sur les identifications vocales et la procédure de réélection du CA.

Séance levée à 16h40.